



Vous êtes intéressés par la création d'une Université Populaire de Parents ?

Une Université Populaire de Parents (UPP) peut être créée par différentes organisations : associations, centres sociaux, villes, groupes de parents informels... tous nécessairement reliés à l'ACEPP.

Ces organisations s'engagent à respecter les valeurs, les objectifs et la méthodologie des Universités Populaires de Parents, telles qu'explicitées dans la « Charte des UPP ».

Chaque organisation porteuse d'une Université Populaire de Parents s'engage à participer à la coordination nationale, aux temps de formation et séminaires.



La Charte des UPP

Chaque Université Populaire de Parents s'inscrit dans une démarche qui vise à promouvoir et à mettre en œuvre des valeurs de citoyenneté, coéducation, démarche participative, respect de la diversité, droit à la parole pour chacun, valorisation des ressources et compétences des parents... (extrait)

Pour toute information, contactez l'ACEPP :

Emmanuelle Murcier et Michelle Clausier

Chargées de la coordination et de l'accompagnement des Universités Populaires de Parents au sein de l'ACEPP

Tél.: 01 44 73 85 29

Courriel : emmanuelle.murcier@acepp.asso.fr



Découvrez le site des UPP !

www.upp-acepp.com



* Les Universités Populaires de Parents (UPP) sont une marque déposée ©.